

Interventions Ecolo

au conseil communal de Verviers

séance du 24 octobre 2011

Document à destination de la presse et du secrétaire communal

✓ **Point 31.- ESPACE DUESBERG - Aliénation d'une partie du toit.**

Nous avons des réserves et des questions par rapport à ce projet :

- la Ville a-t-elle posé des balises claires par rapport au type de jeux qui seront présents ? Seront-ce les mêmes que ceux qui se trouvent aux Prés-Carats ? Ou des jeux du type « casino » ce qui ne serait pas souhaitable...

- Il nous semble évident que le parking, déjà souvent complet actuellement, sera insuffisant s'il faut y ajouter les clients des Prés Carats. Cette problématique est-elle étudiée ?

Nous nous abstiendrons vu les inconnues que comporte ce dossier .

✓ **Point 33.- BUDGET COMMUNAL - Modifications budgétaires n° 2.**

En cohérence avec nos votes précédents sur le budget nous voterons non pour ces modifications qui sont purement techniques et ne changent pas l'orientation de la politique de la majorité que, définitivement, nous n'approuvons pas.

✓ **Point 37.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX – Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers – Règlement – Renouvellement.**

Cette année encore, nous voterons contre le renouvellement de cette taxe. Cette fois encore, nous tenons à dénoncer le fait la politique menée en la matière soit plus financière que préventive. Avec cette taxe forfaitaire, chaque ménage va donc continuer à payer la même chose, quels que soient ses efforts pour réduire sa quantité de déchet.

Nous ne sommes pas favorables à une mise en œuvre intégrale du cout-vérité. Celui-ci induit une augmentation des taxes déchets forfaitaires (poussées à leur maximum à Verviers depuis plusieurs années) qui vont à l'encontre des politiques de prévention. Au contraire, nous défendons l'instauration du principe pollueur-payeur et nous considérons que la priorité doit être donnée aux politiques de prévention.

Au final, la politique des déchets est assez catastrophique à Verviers : nous figurons parmi les communes les moins efficaces en terme de recyclage, par exemple (28% seulement des déchets produits sur notre territoire sont recyclés !). Nous regrettons, nous l'avons déjà exprimé ici même, le peu de volonté dont a fait preuve la ville quant à la possibilité d'adopter le container à puces ou, à tout le moins, un système mixte conteneur-sacs. Ce système responsabilise, incite à trier et à réduire sa quantité de déchets. Il permet une minimisation des taxes forfaitaires au profit de taxes proportionnelles au poids des déchets résiduels produits. Nous connaissons les tenants et les aboutissants de ce dossier. Nous savons que nous nous dirigeons lentement mais sûrement vers l'adoption d'un tel système et connaissons les questions/les problèmes qui restent en suspens, en particulier dans une ville comme la nôtre avec un noyau urbain dense et de nombreux immeubles à appartements.

Néanmoins, en attendant, nous continuons à regretter le manque de moyens consacrés pour diminuer le volume global des déchets produits. Il est grand temps qu'une ville comme la nôtre se fixe des objectifs chiffrés en matière de prévention et de gestion des déchets. Le déchet le moins nocif reste celui qui n'existe pas. Pour cela, l'accent devrait être mis sur l'information (dans les écoles, etc) et sur la formation (à l'éco-consommation, au compostage, etc).

Les incitants pour les personnes qui produisent peu de déchet n'existent toujours pas, et la ville a beau jeu de se réfugier derrière les prescrits de la Région wallonne. Pour nous, c'est non.

✓ **Point 41.- BUDGET COMMUNAL 2011- subside à l'Espace Musique.**

Nous ne trouvons pas normal d'accorder une telle réduction du prix de location pour des cours particuliers. Dans ce cas-ci il ne s'agit pas d'une ASBL mais d'une activité lucrative.

D'une manière plus globale, nous trouvons et nous le répétons une fois encore qu'il serait plus judicieux de modifier le règlement en fixant des critères clairs et objectifs pour l'octroi de la gratuité ou d'une réduction du prix de location.

✓ **Point 52.- MOBILITE – Plan de stationnement – Actualisation et correction.**

Abstention du groupe Ecolo, en cohérence avec le vote et la justification émise lors de l'adoption de ce plan de mobilité.

✓ **Point 53.- MOBILITE – Concession de la gestion du stationnement réglementé – Modification après avis de la tutelle.**

Le groupe Ecolo votera contre, en cohérence avec le vote et la justification émise lors de la décision de cette concession au Conseil Communal de juin 2011.

Point 56.- PROPLETE PUBLIQUE – Nettoyement public du Centre-Ville – Marché de services – Renouvellement pour une période de 2 ans – Adoption.

✓ Lorsque, en 2008, nous avons décidé de confier le nettoyage du centre-ville à la société OVS, nous vous avons interpellé sur la possibilité de reprendre cette activité en interne et les coûts que cela engendrerait pour la ville. Il nous avait alors été répondu que le coût estimé se situait entre 400.000 et 500.000 euro et que cette possibilité devait être étudiée. Aujourd'hui, on nous propose de renouveler pour deux ans ce marché, comme prévu dans le cahier des charges. En soit, nous n'y voyons pas d'objection puisqu'il semblerait que cette société donne satisfaction. Néanmoins, il nous semble fort dommage de reporter le bilan qui doit être effectué et la réflexion sur la possibilité et l'avantage de reprendre cette activité en interne, offrant par là même des emplois locaux. D'autant que les coûts inhérents à ces deux possibilités sont comparables (le recours à la société OVS revient à 417.000 euro/an). Nous allons donc nous abstenir sur ce point en insistant sur la nécessité d'analyser en profondeur la possibilité de retour en interne de ces prestations.

✓ **Point 71A.- DEXIA – Holding communal – Questions relatives à l'impact sur les finances communales – Point inscrit à la demande de Mme Minguet.**

Monsieur le Bourgmestre,

Madame et Messieurs les membres du Collège Communal,

En septembre 2009, nous nous étions abstenus quand on a voté la prise de parts privilégiées pour recapitaliser le Holding communal, car nous avons de grands doutes sur le bénéfice que la Ville pourrait retirer de cette opération et nous avons souligné combien le Holding et par là les communes avaient perdu le contrôle de la direction de Dexia. L'actualité confirme malheureusement les craintes que nous émettions il y a deux ans.

Le démantèlement de Dexia et le risque de faillite du holding communal nous amènent à poser quelques questions relatives à l'impact de cette situation sur les finances de la Ville.

À quels prix, et à quelles dates, la commune a-t-elle acquis ses parts historiques (actions ordinaires) et ses actions privilégiées (A et B notamment celles liées à la dernière recapitalisation) ?

Si la faillite survient, quelle sera la perte pour la commune ? A combien se chiffrerait la perte en capital et quel est le montant des dividendes escomptés qu'on risque de ne jamais recevoir ?

Quelles seront dès lors les conséquences sur les prochains budgets de la Ville et sur les projets d'investissements futurs ?

D'autres questions se posent. Comment seront gérés les prêts en cours ? Les conditions d'octroi des nouveaux prêts risquent-elles de se durcir (prêts plus difficiles, taux d'intérêts moins intéressants, disparition des services-conseils...) notamment auprès de la nouvelle Dexia Banque Belgique

Merci pour vos réponses,

Point 71B.- SITE DE L OUTLET – Questions sur les projets à venir – Point inscrit à la demande de Mlle Dumoulin

✓
Monsieur le Bourgmestre,

Madame et Messieurs les membres du Collège Communal,

Le site de l'Outlet est désormais (re)vendu.

On pourrait revenir longuement sur ce dossier, sur cette chronique d'un échec depuis longtemps annoncé. Mal pensé depuis le début, le concept des magasins d'usine n'a jamais fonctionné et la situation devenait catastrophique tant au niveau de l'entretien du site que de la vitrine très négative qu'il constituait pour la ville. Nous ne pouvons donc que nous réjouir aujourd'hui qu'une nouvelle orientation, qu'un nouvel avenir puisse, enfin !, être donné à ce site.

Mais si l'on doit avant tout se tourner vers l'avenir, nous nous posons certaines questions auxquelles il est important de pouvoir répondre :

Comment justifier le fait que des projets d'agrandissement, de transformations vers du commerce plus traditionnel ou d'implantation de structures Horeca refusés au groupe Comer, semblent désormais possible ? Comme chacun le sait, les projets du groupe Comer pour tenter de réorienter le site ont été balayés du revers de la main, sous prétexte de la convention initiale. A aucun moment, dans ce long processus de dégradation, la Ville n'a fait quoique ce soit pour permettre l'espoir d'un autre avenir pour le site, laissant la situation désespérément pourrir et s'enliser.

Qu'en est-il, donc, des projets d'extension des bâtiments ? Nous avons cru comprendre, du temps du groupe Comer, qu'il n'était pas possible de construire davantage. Pourquoi est-il désormais envisageable de modifier le PCA en ce sens ?

Aujourd'hui, tout semble possible. La voie semble libre pour Allfin d'imaginer un tout autre futur pour ce site important pour notre ville. Comment justifier ce revirement et de quelles garanties pouvons-nous disposer ? Quelle est la teneur des contacts entre la Ville et le promoteur ? Existe-t-il une convention, stipulant notamment quels commerces pourront s'installer sur le site et quels autres commerces en seront exclus ?

Par ailleurs, quelles sont les balises que va pouvoir mettre en place la ville pour encadrer ce projet et garantir sa non-concurrence aux commerces existants, du centre-ville et du boulevard de Gerardchamps ?

Il va de soi que nous avons tout intérêt à mettre toute les chances de notre côté afin d'aboutir, cette fois, à une réalisation réussie profitable à l'ensemble des verviétois, consommateurs et commerçants.

Je vous remercie pour vos réponses.

La Ville détient 269.255 actions dans le capital du Holding Communal SA.

Cette participation est composée d'actions ordinaires, d'actions préférentielles A et d'action préférentielles B.

Les actions ordinaires correspondent à la participation que la Verviers a acquise dans le capital du Crédit Communal à ses origines.

Lors de la constitution du groupe DEXIA en 1996, elles ont été transformées en actions du Holding Communal sans modification de valeur.

Leur nombre est de 175.275 et sont valorisées dans le bilan à 3.267.126 €

Les parts préférentielles B ont été créées en 2009 lors de l'augmentation de capital du Holding. A L'origine, il s'agissait de certificats d'actions DEXIA SA créés par le Holding Communal et répartis entre ses actionnaires. C'était en fait une distribution en nature de bénéfices qui ont permis aux actionnaires d'obtenir des dividendes supplémentaires. La

possibilité existait aussi de transformer ces certificats en actions ou de les vendre.

Verviers a obtenu ainsi 276.750 certificats et en a vendu 75.000 en 2007, sous cette législature.

Il lui en restait donc 201750 qui ont été transformés en 40.350 actions du Holding communal par apport en nature.

Ces actions sont valorisées dans le bilan de la Ville à hauteur de 1.652.736,00 €.

A cette catégorie d'actions est attaché un droit d'obtenir par préférence le paiement de dividendes, après toutefois ceux qui reviennent aux actions préférentielles A dont il est question ci-dessous.

Les parts préférentielles A au nombre de 53.630 ont été acquises par souscription en 2009 pour un montant de 2.196.684,80 € et ont été entièrement financées par un emprunt conclu avec le CRAC (Région wallonne).

Au total, la Ville détient, donc, 269.255 actions valorisées au bilan au montant de 7.116.546.80 €.

En cas de disparition totale du Holding, si rien ne change, la Ville devrait enregistrer une perte qui affecterait son bilan et son compte de résultat mais n'aurait aucune incidence budgétaire.

3

Par ailleurs, les fonds propres du bilan sont largement suffisants pour absorber cette perte.

Ceci dit, l'information de ce week-end concernant le choix fédéral et régional de liquidation volontaire plutôt qu'une déclaration de faillite, si elle change peu de choses pour nous dans l'immédiat, est quand même une bonne nouvelle : en restant optimiste, six semaines sont « retrouvées » pour dégager une solution satisfaisante pour toutes les parties et, spécialement, les communes.

L'emprunt conclu pour financer la dépense que constituait la prise de participation de 2009, a une durée de 10 ans et engendre des charges annuelles de 265.590.07 €.

Cette participation générerait des dividendes qui, eux, sont inscrits au budget ordinaire de la Ville.

Dans le plan de gestion, ces dividendes sont estimés de 2012 à 2016, entre 580.000 € et 736.000 € par an.

4

Bien entendu, la disparition de ces revenus, sur lesquels nous comptons, diminuera d'autant les moyens financiers de la Ville et aura des conséquences.

Je rappelle qu'avant la crise financière, ces dividendes atteignaient plus de 1.000.000 € par an ! Et que cette disparition de recettes s'ajoute à celle, de plus en plus évidente, des dividendes que nous recevions des grandes intercommunales d'énergie.

Suite à l'effondrement de DEXIA, le budget de la Ville est ainsi doublement pénalisé, par une diminution de recettes et par une dépense en charges financières qui ne sera plus couverte par les dividendes comme cela avait été contracté en 2009.

En ce qui concerne les autres prêts contractés auprès de DEXIA BANQUE, rien ne changera pour la ville en ce qui concerne les

prêts en cours et qui continueront à être régis par les conditions définies lors de leur octroi.

A l'avenir, si l'offre de DEXIA BANQUE BELGIQUE n'était plus concurrentielle, il est clair que d'autres banques pourraient alors être désignées comme adjudicataires, surtout s'il apparaîtrait que Dexia Banque Belgique n'est plus la banque des communes...

5

Il n'est pas inutile de rappeler à ce stade que les services financiers relatifs aux emprunts font l'objet de marchés publics dont la raison d'être fondamentale est de faire jouer la concurrence dans l'intérêt des pouvoirs adjudicateurs.

Suite à la décision de procéder à une liquidation volontaire du Holding Communal notre Ville a deux exigences :

- 1. Nous sollicitons une aide de la Région Wallonne, qui ne soit pas encore un emprunt, mais qui nous permette de faire face à la suppression des dividendes de Dexia dans nos recettes et, ce, d'une façon récurrente. C'est le plus**

important et, de ce point de vue, la ville est actuellement en difficulté ;

2. Nous sollicitons une participation dans le capital de Dexia Banque Belgique, le cas échéant dans le véhicule de la Région. Le Crédit Communal a été fondé au XIXème siècle par et pour les communes. Verviers y a toujours été un associé actif. Nous n'acceptons absolument pas d'être dépossédés de ce patrimoine historique et de voir l'Etat fédéral usurper notre rôle.



Nous pensons que la Région et l'Etat fédéral ne peuvent pas ignorer les communes dans la poursuite des activités bancaires de Dexia.

Nous affirmons en outre que la Région a le devoir d'aider concrètement les villes qui, comme nous, ont fait preuve de solidarité en 2008/2009 en souscrivant à l'augmentation de capital qui a permis de sauver la banque des communes une première fois. Et spécialement Verviers qui a du emprunter pour ce faire malgré sa situation financière.

Il est regrettable que les autorités fédérales semblent considérer que nous avons pris un risque et que nous devons accepter de perdre tout.

La question est : avions-nous le choix ?

Non !

7

Pour les raisons suivantes :

1. La Région Wallonne injecte directement près de 30 % de nos recettes communales, soit 20,3 millions € dont 16 millions pour le Fonds des communes, 785.000 € par le CRAC, 514.000 € pour la prévention et près de 3 millions € pour les emplois Rosetta et APE. Chaque année ! Nous ne sommes donc pas en situation de lésiner lorsque celle-ci nous demande expressément quelque chose...
2. Or c'était bien le cas : dans tous les contacts que nous avons eu à cette époque, appuyés par une circulaire ministérielle du 7 septembre 2009, notamment dans une réunion d'information à laquelle j'ai participé à Liège sous la houlette du directeur général du CRAC, il nous était demandé de souscrire à l'augmentation de capital.

Nous ne pouvions refuser et, en tant que ville à vocation régionale, nous devons prendre nos responsabilités avec sérieux. Même si la situation actuelle semble nous donner tort, je continue à penser que c'était notre rôle. Et ceci renforce notre demande d'aide adressée à la Région Wallonne. En effet celle-ci a le devoir moral, selon nous, de venir en aide aux communes qui se sont le plus « mouillées » pour essayer de sauver la banque des communes quand il en était encore temps.

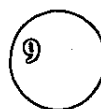
8

Dans l'intérêt des verviétois il serait souhaitable que tous les groupes de ce conseil qui sont représentés au gouvernement wallon et/ou au gouvernement fédéral soutiennent cette argumentation et je ne doute pas que c'est ce que vous ferez.

Bien sûr, avant l'AG extraordinaire annoncée pour le 7 décembre prochain, le Collège sollicitera un mandat clair du Conseil communal sur l'attitude à tenir à l'égard des propositions qui nous seront faites.

Inutile d'ajouter que nous sommes extrêmement attentifs à la défense des intérêts des verviétois et qu'en fonction des nouveaux éléments qui interviendront, nous reviendrons devant le Conseil.

Jean-François ISTASSE,
Echevin des finances et du budget.



VILLE DE VERVIERS



Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

**Conseil communal du 24 octobre 2011
Modifications budgétaires n°2 – Service extraordinaire**

Monsieur le Président, Monsieur l'Echevin, Chers Collègues,

Faisons court, faisons bref !

Pour l'extraordinaire, je pointerai trois éléments majeurs, démontrant votre utilisation des deniers publics et le message qui en découle.

1 – Frais d'études/Plans d'aménagement et d'urbanisme pour le projet de Biolley

Au-delà du montant de 900000€, déjà décrié par notre groupe politique lors du vote du budget 2011, les modifications budgétaires nous annoncent un supplément de 500000€, soit un total de 1400000€ !

Nous dénonçons ce montant excessif, injustifié selon nous et le bourbier dans lequel vous enfoncez notre Ville pour un projet culturel qui selon nous n'est pas une priorité !

Même sur la culture, nous avons des divergences de fond. Et puis que devient la rénovation du Grand Théâtre de Verviers qui est une urgence ! Au-delà de l'investissement dans « des briques », nous pensons qu'il est essentiel d'investir dans l'éducation permanente et les projets culturels mixtes développant la curiosité, l'ouverture et la créativité. Ces projets davantage basés sur les acteurs du secteur culturel méritent un soutien financier plus important !

Et si vous ne partagez pas notre avis, nous demandons à ce que la population soit consultée pour engager une dépense aussi importante et nous nous rallierons à son avis au final, tout en étant convaincu qu'elle partage comme nous le caractère non prioritaire de ce projet coûteux et très discutable !

2 – Réfection/entretien des voiries

Nous actons la diminution de 323370€, (et de 129348€ pour l'entretien de voiries) et le report à 2012 de plusieurs projets. Nous avons dénoncé le manque de moyens et le fait de devoir supporter plus lourdement la rénovation de voiries mal ou non entretenues. Maintenant, c'est confirmé !

Nous dénonçons ici votre manque d'ambition à réaliser ce à quoi vous vous êtes vous-mêmes engagés.

3 – Renouvellement des téléphones pour le personnel communal

Même le personnel communal devra prendre sur lui car vous reporter à nouveau d'un an l'acquisition d'un nouveau parc de téléphone qui lui permettrait de mieux assurer ses missions et de travailler dans de meilleures conditions.

VILLE DE VERVIERS



Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

Conseil communal du 24 octobre 2011

Modifications budgétaires n°2 – intervention sur l'allocation 844/466-48 « Projet de réalisation d'une brochure « parcours d'intégration ».

Chers membres du Conseil,

La question de l'intégration est une question importante et notre Ville doit dans ce domaine prendre une position claire, cohérente et ambitieuse. Nous avons vu dans vos modifications budgétaires la proposition d'une brochure sur un parcours d'intégration pour un montant total de 32000€ (majoration de 10000€). Soulignons tout d'abord que ce dossier essentiel n'avait pas besoin d'attendre une fin de mandature, pas plus qu'une modification en MB2.

Une brochure sur un parcours d'intégration, pourquoi pas ? Sauf qu'il faudra à notre sens donner de la consistance à cette brochure. 32000€, c'est beaucoup et peu en même temps. Une brochure peut être un outil efficace d'information et de communication, ou au contraire l'enième projet marketing de votre majorité pour ne pas qu'on puisse dire qu'elle n'a rien fait dans le domaine.

Pour le cdH, le parcours d'intégration mérite bien plus qu'une brochure ! Surtout que suite aux divergences de vue de votre majorité sur la question, nous sommes en droit de nous interroger sur son contenu.

Prenons alors un aspect de cette brochure : la connaissance de la langue française qui j'imagine sera un des points majeurs de ce parcours d'intégration.

Rappelons tout d'abord que le citoyen a des droits mais aussi des devoirs : lorsqu'il vit dans une ville, il est essentiel qu'il puisse connaître et comprendre la langue de référence du pays ! Mais dès l'instant où il souhaite s'engager dans ce sens, il appartient à l'autorité publique de mettre en place les outils d'apprentissage nécessaires. Or, l'offre en matière de cours de français est saturée à Verviers ! Que devient votre brochure si les services vers lesquels elle renvoie sont saturés !

Et ce ne sont pas les 180 bénéficiaires d'un des opérateurs majeurs dans ce domaine (l'asbl Lire et Ecrire) qui pourra répondre à la demande, tant elle est importante et diverse. Votre majorité ne peut rester inactive sur cette question cruciale qui nous semble être un préalable à l'élaboration d'une telle brochure.

THEODORY Renaud

De: REUCHAMPS Régine
Envoyé: lundi 5 décembre 2011 10:49
À: THEODORY Renaud
Objet: TR: question orale: holding communal

De : DEMOLIN Pierre
Envoyé : vendredi 21 octobre 2011 12:02
À : Collège; THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François
Objet : TR: question orale: holding communal

Question orale qui sera greffée à l'interpellation d'ECOLO à ce sujet au Conseil.
Merci.

Pierre DEMOLIN
Secrétaire communal
☎ 087/325 220
☎ 087/325 341



N'imprimez ce mail que si cela s'avère nécessaire...



De : Benoît Pitance [mailto:benoit@pitance.be]
Envoyé : vendredi 21 octobre 2011 11:34
À : DEMOLIN Pierre
Objet : question orale: holding communal

Monsieur Le Bourgmestre, Madame, Messieurs les Échevins,

Selon les informations qui nous parviennent via la presse, il semblerait que le Holding communal se dirige soit vers une liquidation volontaire, soit vers une faillite.

Mon intervention n'est pas ici de revenir sur les erreurs commises pas la majorité en participant à la recapitalisation du Holding communal. Pour rappel, de nombreuses autres communes ont eu l'intelligence de ne pas le faire... ou en tout cas dans une moindre mesure. Nos craintes de l'époque se sont réalisées. Nous actons l'erreur de la majorité.

La Ville de Verviers a participé à l'opération à hauteur de 2196685 €, totalement financée par un emprunt dont la charge d'intérêt annuelle s'élève 265 590,09€.

Tout porte à croire, et c'est un euphémisme, que plus aucun dividende ne sera touché sur cet

investissement alléchant. La perte sèche est énorme.

Tournons-nous vers l'avenir et la santé très préoccupante des finances communales.

- A part, cette perte de dividende, y-a-t-il d'autres impacts sur les finances communales ?
- Avez-vous eu des perspectives quant à une éventuelle intervention de la tutelle pour aider les finances des communes ayant recapitalisé le holding ? Si j'en crois la presse, ce lundi vous avez eu des contacts avec le Ministre Furlan, j'imagine qu'entre « la poire et le dessert » pour reprendre une expression récente du Bourgmestre, vous avez évoqué ce dossier.
- Par quelle augmentation des recettes ou diminution des dépenses comptez-vous compenser ce manque-à-gagner ?
- Vous l'avez compris, nous sommes très inquiets pour les finances communales, pouvez-vous nous éclairer sur toute démarche que la ville compte entreprendre dans ce dossier ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Benoît Pitance,
Conseiller communal

--

Benoît Pitance
mailto:benoit@pitance.be
Rue de Liège 37/9
4800 Verviers



Outlet

LE BOURGMESTRE

Réponse à Mlle Pauline Dumoulin

Afin d'éviter les confusions dont vous êtes friande, permettez-moi d'emblée de vous préciser que les Collèges d'avant-hier, d'hier et d'aujourd'hui ne sont en rien responsables ni de l'architecture du site, ni de la conception, ni du fonctionnement de l'Outlet qui a été depuis le début un investissement purement privé. La Ville s'est bornée à faciliter et à encadrer l'investissement via un PCA et une convention, le permis socio-économique fixant la surface autorisée ayant été octroyé par le Comité national de la distribution. En aucun cas la Ville ne peut donc être tenue responsable de l'échec commercial de l'Outlet.

Contrairement à ce que vous affirmez, la Ville dans les très nombreux contacts, réunions et négociations qu'elle a eus avec le groupe Comer a toujours marqué son accord pour une extension du site dans les limites fixées par le PCA soit 15.000 m² au lieu des 9.000 actuellement construits.

Contrairement à ce que vous affirmez, la Ville au côté de laquelle se trouvait l'UCM, s'est montrée très ouverte aux propositions du groupe Comer d'implanter des commerces de type retail et non plus des magasins d'usines sur le site de l'Outlet. La convention ne constituait en aucun cas un obstacle à cet égard dans la mesure où elle ne visait que les magasins d'usine dont elle donnait une définition précise dans le but d'éviter que l'Outlet ne se transforme en une vaste solderie, concurrençant de façon déloyale le commerce de centre ville.

Ce que l'UCM et nous-mêmes réclamions au groupe Comer, c'était de nous indiquer le type d'enseignes qu'il comptait implanter ainsi que les surfaces prévues. Ces éléments d'information étaient indispensables pour éviter que ces nouvelles enseignes ne concurrencent des magasins dits de périphérie déjà installés dans notre ville.

Ces informations ne nous sont jamais parvenues sauf de manière générale ou parcellaire. Qui plus est, en décembre 2008, le groupe Comer déposait, sans la moindre concertation avec nous, une demande de permis socio-économique qui recevait un avis négatif du Comité national de la distribution confirmé par le Comité ministériel saisi en recours.

Le dialogue n'a pris fin que lorsque le groupe Comer a assigné devant la Justice la Ville mais aussi le Bourgmestre et les échevines Tagnion et Lejeune dans le but d'obtenir l'annulation de la convention mais aussi du PCA en faisant référence à la directive Services (dite Bolkenstein). Le juge a certes cassé la convention pour une raison purement formelle (elle n'avait pas de terme) mais il a rejeté les autres requêtes du groupe Comer.

Maintenant que le site de l'Outlet est passé dans d'autres mains, l'avenir semble effectivement plus serein.

D'abord parce qu'il s'agit de promoteurs vraiment professionnels qui ont engagé dès maintenant un dialogue constructif avec la Ville et l'UCM en vue de proposer une offre commerciale qui complète l'offre actuelle des magasins dits de périphérie.

Ensuite parce que la nature même des enseignes annoncées fait qu'il n'y aura aucune concurrence avec les commerces de centre ville et le centre commercial City Mall.

En ce qui concerne le contexte urbanistique, un récent arrêt du Conseil d'Etat pourrait, je dis bien pourrait, rendre superflue une modification du PCA. Ce problème est l'étude chez le Fonctionnaire délégué.

Nous n'excluons pas de passer une convention avec le nouvel exploitant du site mais le contexte est radicalement différent et nous seront dotés bientôt d'un schéma de développement commercial local qui aura davantage de poids qu'une convention.

Claude Desama
Bourgmestre

Question orale

de Muriel Targnion, chef du groupe socialiste au Conseil Communal de la Ville de Verviers,

à *Claude Desama*, Bourgmestre de la Ville de Verviers,

Concernant « la fermeture des bureaux de poste de la gare et de la rue de l'Harmonie ».

Monsieur le Bourgmestre,

Comme vous le savez, Be-Post a entrepris depuis plusieurs années une politique visant à la fermeture d'une partie importante de ses bureaux de poste. Que se soit en Prés-Javais, en Gérardchamps, à Stembert, à Ensival, à Petit-Rechain, à Heusy ou Rue de Mangombroux, Verviers a connu une vague importante de fermeture de ses bureaux.

Actuellement, outre La Grand Poste de la Rue du Collège, il ne reste que deux autres bureaux ouverts : rue de l'Harmonie et à la gare.

Pourtant, il me revient que Be-Post envisagerait la fermeture des bureaux de la gare et de la Rue de l'harmonie.

Même si il ne revient pas à la Ville de définir la politique de Be-Post, je voulais néanmoins souligner que je trouve cette situation déplorable.

En effet, si la Poste n'est plus le service public de proximité à l'attention des consommateurs qu'elle a pu être à une époque, je pense qu'il faut néanmoins empêcher que la situation ne se détériore de manière telle que l'accès à un service de base pour les citoyens ne soit pas compromis. Les désagréments peuvent être importants pour par exemple des personnes dont la mobilité est réduite. La logique de marché qui influe actuellement sur n'importe laquelle de ses décisions doit néanmoins être encadrée pour en limiter les dérives.

Pour en revenir à la situation verviétoise, avez-vous, Monsieur le Bourgmestre, des informations concernant la fermeture possible des deux bureaux mentionnés préalablement ?

Si cette hypothèse devait s'avérer exacte, quelles sont les solutions de remplacement envisagées par Be-Post ? Des points-postes remplaceront-ils les anciens bureaux ? Les services proposés seront-ils similaires ?

N'y aurait-il pas des problèmes liés à la mobilité dans le Centre-ville de Verviers si les flux liés aux services proposés par la poste se concentrent rue du Collège ? Les solutions de remplacements envisagées par Be-Post vous semblent-elles suffisantes en termes de mobilité ?

Et enfin, à quel stade d'avancement se trouve le bureau de la rue du Collège ? Les travaux se clôtureront-ils en temps utile ? La nouvelle infrastructure sera-t-elle à même de répondre à la demande accrue de services dans le chef de la population ?

D'avance, je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, pour vos réponses.

Muriel TARGNION

Chef du groupe PS au Conseil Communal
De la Ville de Verviers

VILLE DE VERVIERS



Groupe cdH
Marc ELSÉN
 Conseiller communal
 Chef de groupe

Monsieur le Bourgmestre
 Claude DESAMA

Monsieur le Secrétaire communal
 Pierre DEMOLIN

Hôtel de Ville
 Place du Marché

4800 **VERVIERS**

Verviers, le 10 octobre 2011

Monsieur le Bourgmestre,
 Monsieur le Secrétaire communal,

Objet : Enquête administrative – Pétition du mouvement Vesdre-Avenir.

Permettez-moi de revenir sur la question en objet, faisant référence à la fois au rapport collège daté du 19 septembre dernier et au courrier daté du 29 août, que vous m'avez adressés en réponse à ma demande de clarification à propos de cette pétition de Vesdre-Avenir qui avait curieusement, et temporairement, disparu.

Le rapport collège « prenant acte des premières conclusions du rapport du Secrétaire communal » devant logiquement connaître une suite, et votre courrier précisant qu'« afin d'éviter tout malentendu, et dans l'attente des conclusions définitives de cette enquête, il ne sera répondu à aucune question, même en séance du Conseil communal, ... », je reviens vers vous vu le délai écoulé. Vous aurez sans doute apprécié la correction dont le groupe cdH aura fait preuve en n'interpellant pas votre Collège quant à ses conclusions, suivant en cela les recommandations exprimées dans votre courrier du 29 août.

Nous vous demandons donc à présent de nous faire connaître les conclusions définitives de votre Collège.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire communal, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le groupe cdH,
 Marc ELSÉN
 Chef de groupe

Marc Elsen
 Chef de groupe cdH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Communauté française
 Député Wallon
 Chef de groupe cdH au Conseil Communal de Verviers

Rue du Manège, 2 – 4800 Verviers
 Tél. : 087.32.22.63 – Fax : 087.32.22.69
 e-mail : sec.marc.elsen@cdhverviers.be
www.marcelson.be

De: DEMOLIN Pierre

Envoyé: vendredi 21 octobre 2011 16:30

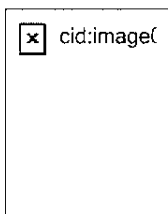
À: THEODORY Renaud; BONNI Jean-François; Collège

Objet: TR: question orale: la saga de l'éclairage du stade de Bielmont

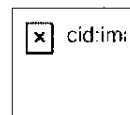
Question orale de Monsieur PITANCE qui sera complétée.

Réponse de Monsieur le Bourgmestre.

Pierre DEMOLIN
Secrétaire communal
☎ 087/325 220
☎ 087/325 341



N'imprimez ce mail que si cela s'avère nécessaire...



De : Benoît Pitance [mailto:benoit@pitance.be]

Envoyé : vendredi 21 octobre 2011 12:01

À : DEMOLIN Pierre

Objet : question orale: la saga de l'éclairage du stade de Bielmont

Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs les Échevins,

Je voudrais faire un état des lieux sur le dossier de l'éclairage du stade de Bielmont.

Je pense que l'on peut aisément parler maintenant d'une saga.

Acte 1: on passe un marché pour améliorer l'éclairage du stade de Bielmont.

Acte 2: Lors de la pose, la firme privée chargée de la rénovation s'est aperçue que les pylones étaient trop légers pour les nouvelles rampes de spots (plus puissants et plus lourds). L'erreur a été partagée par la ville et la firme. On décide de renforcer les pylônes existants.

Acte 3: au moment de remonter les pylônes renforcés, on se rend compte qu'il en faut tout de même des nouveaux.

On est dans l'impasse. On peut vraiment s'interroger sur la gestion et les responsabilités de ce dossier.

voici quelques questions très précises.

- Qui va supporter le surtout engendré par le remplacement des pylônes?
- Combien va coûter finalement le remplacement de l'éclairage?
- l'entrepreneur a-t-il une responsabilité?
- Peut-on espérer pouvoir disposer de l'éclairage en état de fonctionnement avant l'hiver?

je vous remercie pour vos réponses.

Benoît Pitance
Conseiller communal

--

Benoît Pitance
mailto: benoit@pitance.be
Rue de Liège 37/9
4800 Verviers



LE BOURGMESTRE

L'éclairage du stade de Bielmont**Réponse à M. Benoît Pitance**

Si vous remplissiez correctement le mandat d'administrateur que vous a confié le Conseil communal, nous n'auriez nul besoin de m'interroger au sujet de l'éclairage de Bielmont.

Non seulement vous n'étiez pas présent en séance mais apparemment vous n'avez pas consulté ni les documents de séance ni le projet de procès-verbal de la réunion qui est à votre disposition au siège de la RCA.

Je sais que la lutte des places est vive au sein du CDh mais ce n'est pas une raison pour faire du Conseil communal la caisse de résonance de votre guéguerre interne.

Cela dit et à l'intention des Conseillers communaux qui ne siègent pas à la RCA, je rappelle brièvement les éléments constitutifs du dossier:

1. Le cahier des charges pour la modernisation et le renforcement de l'éclairage de Bielmont a été approuvé par le CA de la RCA en date du 14 juillet 2010. Il prévoyait que les firmes adjudicataires devaient trouver les solutions techniques nécessaires et intégrer celles-ci dans leur remise de prix.
2. La firme à laquelle a été attribuée le marché a confié à un bureau d'étude cette recherche de solution qui apparaissait plus compliquée de prévu.
3. Lors de l'installation des pylônes un problème s'est posé non pas en terme de résistance mais en terme de torsion. Le bureau d'étude a manifestement commis une erreur de calcul et celle-ci a été reconnue par la société à qui le marché a été attribué.
4. Une réunion a déjà eu lieu entre le soumissionnaire, la RCA et les services techniques de la Ville en vue de trouver une solution rapide au problème.
5. A ce stade, nul ne peut dire quand cette solution sera effective ni quel sera son coût.
6. En aucun cas, la responsabilité de la Ville et de la RCA n'est engagée dans ce dossier qui a été géré dans les règles de l'art.
7. Bien évidemment, nous exercerons la pression maximale sur l'entreprise afin de mettre en place au plus tôt le nouvel éclairage. Dans l'attente des dispositions techniques ont été prises pour permettre au club d'athlétisme de poursuivre ses entraînements en soirée.

Claude Desama
Bourgmestre

Conseil communal du 24 octobre 2011 - réponse à M. Benoît Pitance - Eclairage Bielmont - id 463655